

PROJET CIGEO A BURE

Août 2022, où en est-on?

Bure'lesques 2022

Bonne
nouvelle :
Il n'y a
toujours pas
de déchets
enterrés à
Bure 🤔

Faisons le point sur les **dernières actualités** !

Les **insuffisances** de l'Andra

Les risques et questions **sans réponse**
soulevées par l'enfouissement

Recours juridique contre l'Utilité publique et
l'Opération d'intérêt national : **NI DUP, NI DAC,
ON ATTAQUE**

Appel du procès pour **association de
malfaiteurs**

Pour que
l'Andra
puisse
construire le
centre de
stockage ...

Il faut que le projet soit
déclaré d'utilité publique :
c'est le cas depuis le 7 juillet

Il faut que le projet
soit autorisé : on n'y est
pas du tout

2020/2022 : Que s'est-il passé ?

Dépôt de la demande d'utilité publique en août 2020 après plusieurs mois voire années où l'Andra s'est montrée plutôt discrète.

Avis de l'Autorité Environnementale le 13 janvier 2021 : au stade de la DUP, le dossier Cigéo **est absolument incomplet**.

Printemps 2021 : de nombreuses communes émettent des doutes sur Cigéo, leur parole se libère. Il n'y **a pas d'assentiment au projet** !

Mémoire en réponse de l'Andra : L'Andra continue de renvoyer à plus tard à des **questions pourtant cruciales et déterminantes** pour le stockage géologique.



Automne 2021 : enquête publique, on n'y participera pas

- Dossier avec **des informations lacunaires et partielles** : c'est inacceptable
- Le format de l'enquête publique est en lui-même un **frein pour la démocratie participative**
- **Mobilisation** Ni DUP ni DAC
- Avis favorable de la commission d'enquête (sans surprise)

(Courrier à Elisabeth Borne pour l'alerter sur l'indigence du dossier resté sans réponse

...Cigéo est déclaré d'utilité publique)

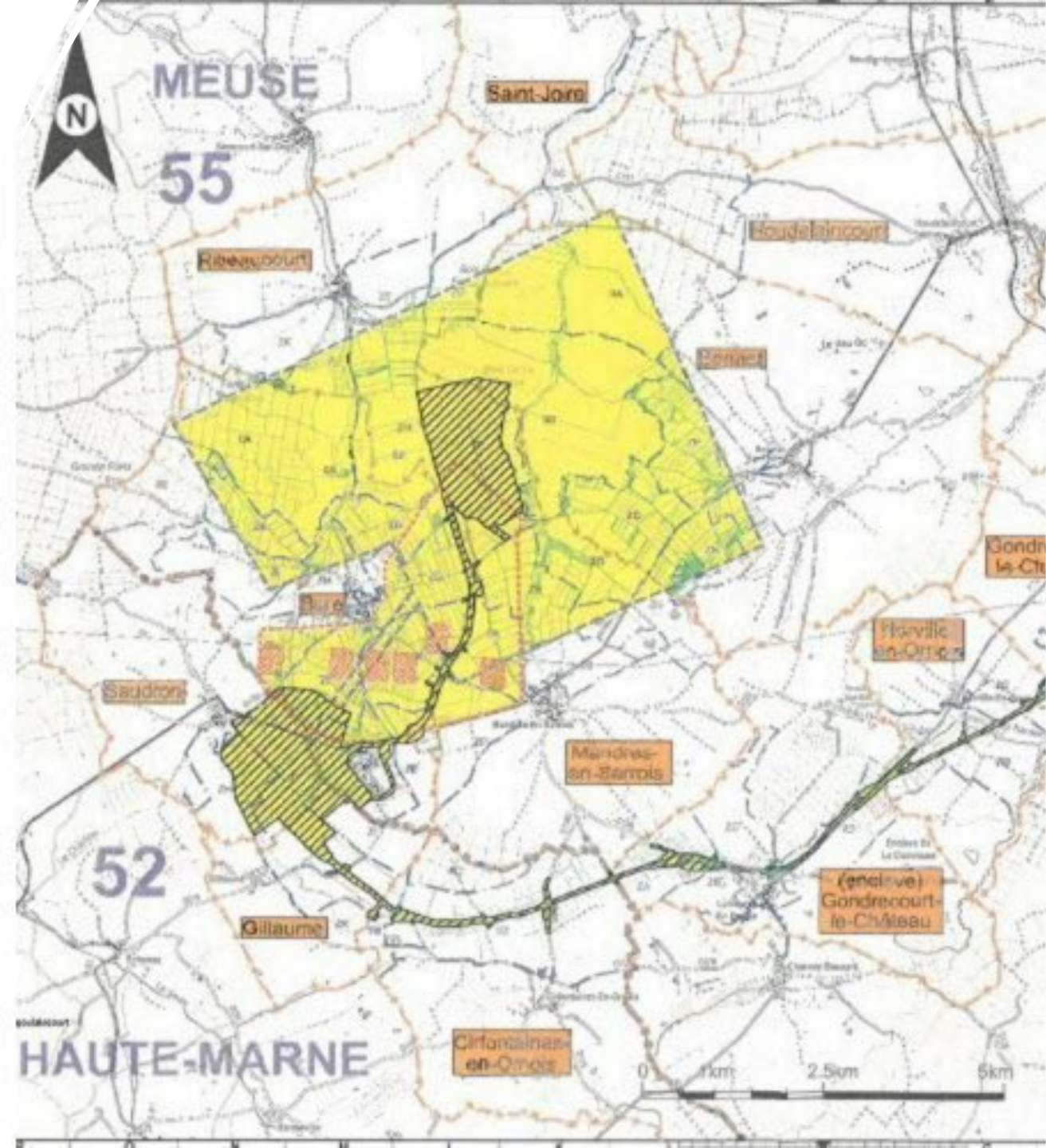
Utilité Publique et Opération d'Intérêt National :

Quels sont les objectifs de ces décrets ?

Donner un coup d'accélérateur au projet sur le plan
de l'urbanisme



- Des compétences originaires dévolues aux élus locaux sont aujourd'hui **dans les mains de l'Etat**
- Cette zone sera être entièrement dédiée, en priorité, **au développement de Cigéo**



Concrétiser Cigéo par des aménagements préalables...

La DUP ce n'est pas l'autorisation du projet MAIS des travaux pourront commencer pour réaliser les aménagements préalables :

- diagnostics,
- archéologie préventive,
- raccordement électrique,
- alimentation en eau,
- construction de réseaux routiers et ferroviaires

⇒ Ancrer physiquement Cigéo sur le territoire

⇒ Rendre le territoire Cigéo-compatible

LES INSUFFISANCES DE L'ANDRA

Décidemment, dans le nucléaire, tout est possible...

Une démarche inhabituelle, pour un projet hors normes : le dossier DUP de l'Andra à l'enquête publique est **évolutif et incomplet**, car « itératif », il sera progressivement complété ultérieurement

- Etude d'impact saucissonnée
- Faisabilité
- Travaux repoussés à la phase pilote
- Coût du projet et plan de financement
- Etudes de sûreté

Est-il recevable de solliciter une Utilité Publique **sans une étude d'impact complète et étayée ?**

Est-il imaginable de donner l'utilité publique **à un tel projet ?**

Et pourtant, la DUP tient lieu de déclaration de projet !

« L'UP d'une opération ne peut être déclarée que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et éventuellement les inconvénients d'ordre social, environnemental et les atteintes à d'autres intérêts publics ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'elle présente »

Ces critères sont bien évidemment sujets à interprétation et à jurisprudence : de quoi remettre en cause l'UP du projet ?

Entre collusion et incompétence : la bourde incroyable de la commission d'enquête sur le cout du projet !

CIGEO, un dossier
toujours plus f(l)ou

L'Andra fait le forcing pour imposer le chantier alors que tout reste à prouver : **la majeure partie des risques de Cigéo est toujours sans réponse.**

Son dossier d'études d'impact est **incomplet**, ce qu'a mis en évidence l'Autorité environnementale début 2021.

Celle-ci a confirmé nos doutes mais **l'Etat continue à faire l'autruche.**

Les risques de Cigéo sont à la fois **d'ordre technologique, sanitaire, économique et éthique.** Rarement un projet industriel aura posé autant de questions.

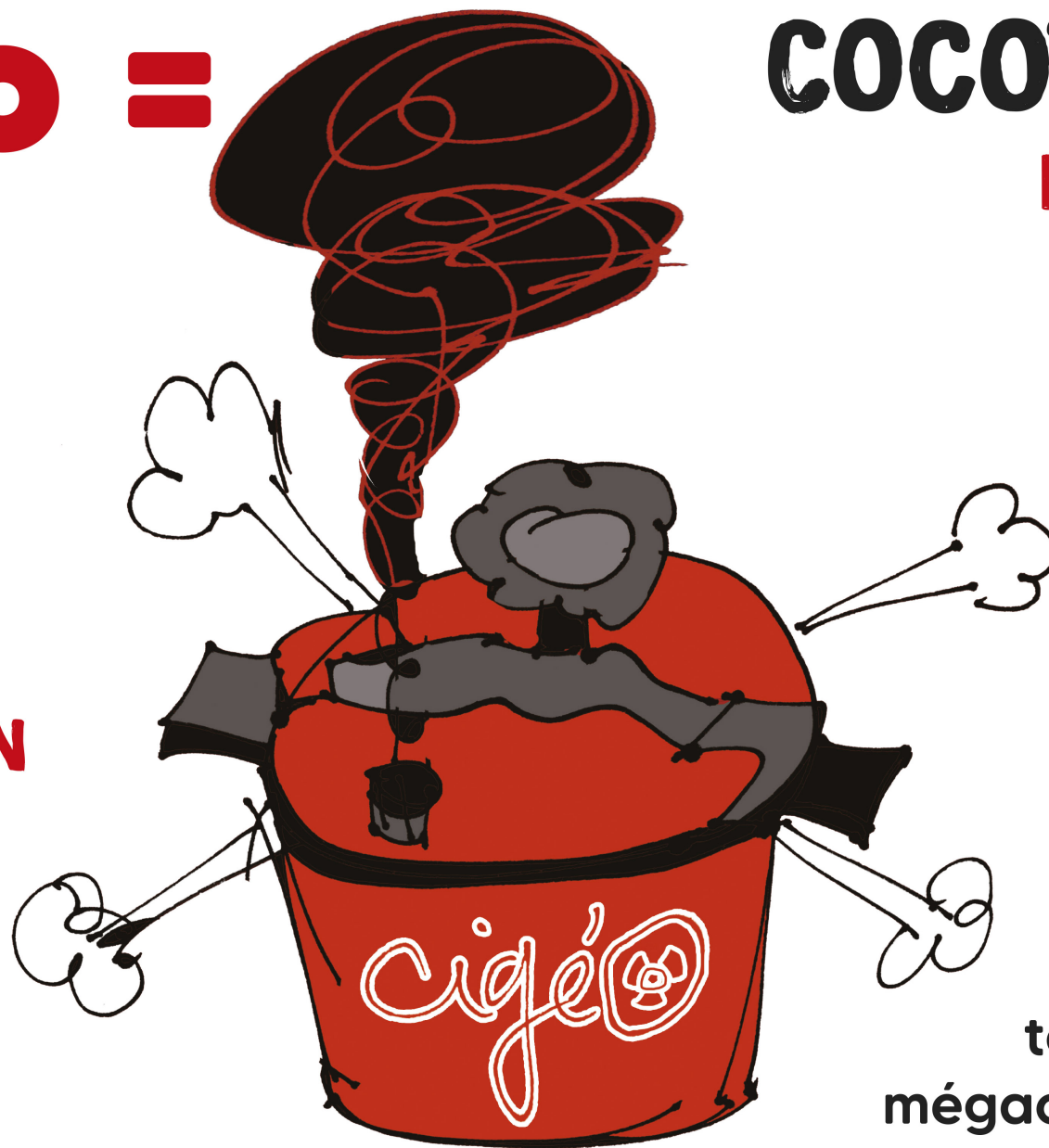
Cigéo =

**USINE
À GAZ
ATOMIQUE**



**CONTAMINATION
DE L'AIR**

Emission
permanente de
gazs radioactifs
pendant plus
d'un siècle



COCOTTE MINUTE

**RISQUE D'EXPLOSION
ET/OU INCENDIE**



Milieu souterrain confiné
+ radioactivité extrême
+ bitume inflammable
+ hydrogène explosif
+ gaz radioactifs,
+ forte ventilation
+ batteries (étincelles) :
tous les ingrédients d'une
mégacatastrophe sont réunis...

Parmi les
risques
principaux
impossible
s à
évacuer

EXPLOSION D'HYDROGENE

Fortes incertitudes sur la puissance thermique dégagée par certains déchets (Haute Activité) et pouvant affecter les alvéoles et provoquer la corrosion des structures métalliques et du béton des galeries.

Risque d'explosion lié à **la production d'hydrogène** suite à la radiolyse de certains colis, d'où la nécessité d'une **ventilation permanente** qui compliquerait encore la gestion d'un incendie.

Parmi les
risques
principaux
impossibles
à évacuer

INCENDIE AVEC ACTIVATION DE L'EFFET FOUR

Risques d'incendie souterrain lié à **l'inflammabilité des colis de déchets bitumés** (1/4 des déchets destinés à Cigéo).

Activation de l'effet four par la ventilation permanente et obligatoire des gazs.

Complexité de la gestion d'un incendie souterrain au vu des températures générées (800 à 1200 degrés).

Tout retour en arrière **est impossible** > la **réversibilité est un leurre**.

ZONE Colis & descenderies

Terminal ferroviaire
Arrivée & conditionnement
des colis de déchets

Laboratoire
actuel

Eau : pompage
permanent

Bassin de rétention
et rejets dans les cours d'eau

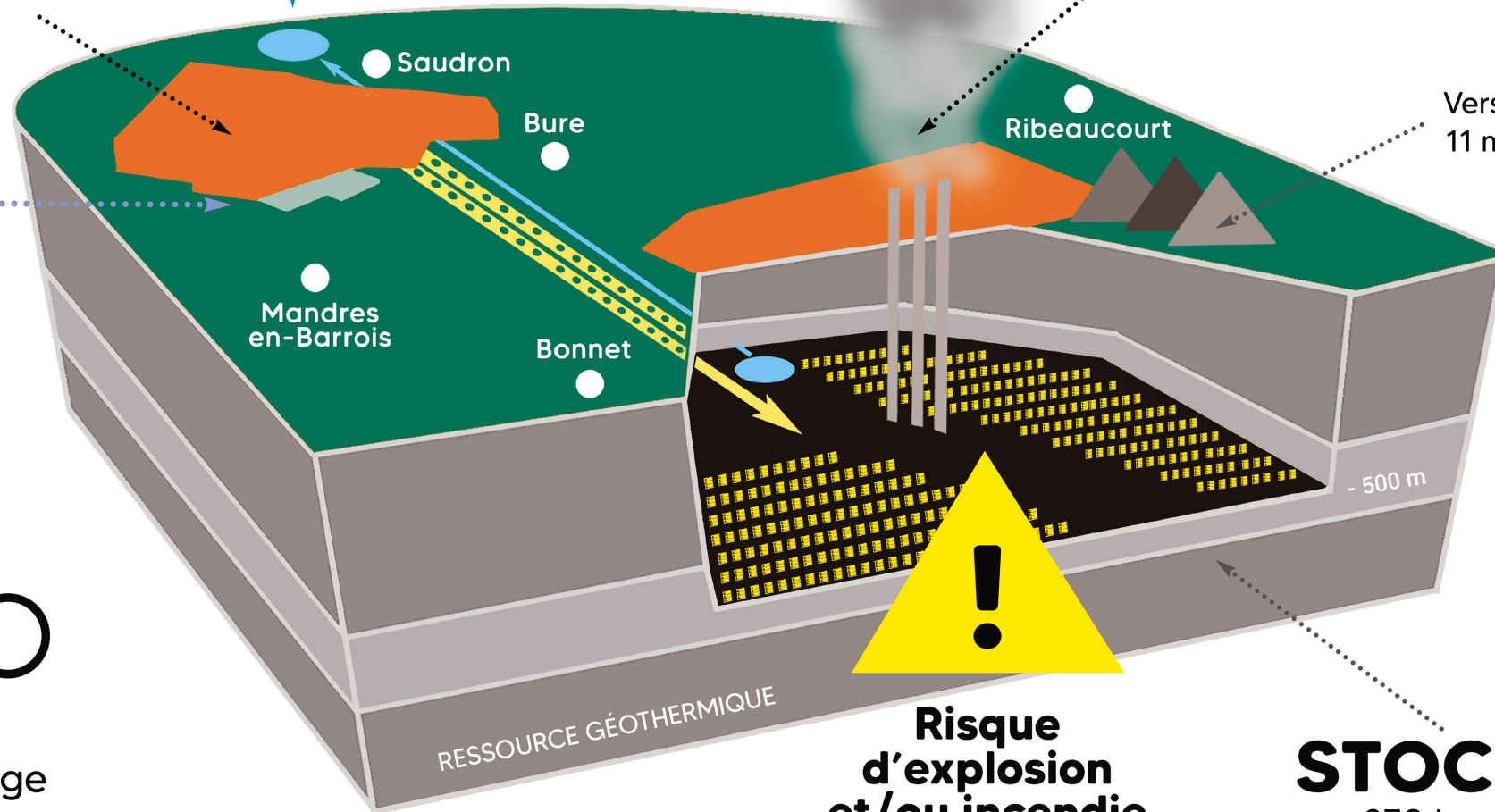
ZONE Puits

Travaux galeries & Accès
Ventilation permanente
des gaz émis

Verses chantier :
11 millions de m³

Cigéo

Co-activité =
Chantier+ remplissage
Pendant plus d'1 siècle



Risque
d'explosion
et/ou incendie

STOCKAGE
270 kms de galeries

Parmi les
questions sans
réponses au
sein d'une
multitude
d'interrogations

Comment les galeries peuvent-elles tenir
sur des millénaires ?

Si la terre **tremble** ?

Qu'allons-nous **respirer** ?

Quels impacts du chantier et du stockage
radioactif sur la **ressource en eau** ?

Qui va vouloir **vivre** aux abords du
**chantier le plus énorme et risqué du
siècle** ?

Comment **transmettre** au futur la
mémoire du site ?



Cigéo : des villages qui se réveillent ?

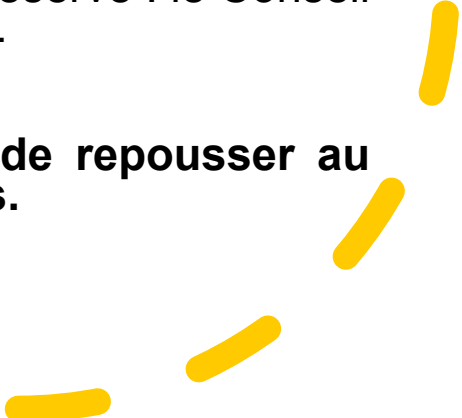
Les communes et collectivités alentour ont donné leur avis sur l'étude d'impact, dans le cadre de la DUP. **Le projet ne fait pas l'unanimité !**

Délibérations : 24 communes, collectivités ou syndicats

- 12 collectivités sont favorables au projet de DUP, avec de nombreuses réserves ou préalables (de 5 à 10 thématiques évoquées, parfois avec bcp de sous-rubriques).
- 6 défavorables avec réserves ou préalables (dont Bure, Ribeaucourt, Mandres-en-Barrois, etc).
- 2 ne se prononcent pas mais posent des réserves ou préalables .

Seules 2 collectivités se déclarent favorables sans réserve : le Conseil Départemental 52 et le Conseil régionale Grand Est.

L'Andra a botté en touche et s'est contentée de repousser au moment de la DAC la quasi totalité des réponses.



Le cas du village de Bure

- Le conseil municipal de Bure a voté contre à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars. « Aucune étude sérieuse ne démontre clairement l'absence de risques sanitaires sur la population », peut-on lire dans la délibération.
- Les élus locaux s'interrogent aussi sur le protocole de sécurité, les relations entre les forces de l'ordre et les habitants, les risques que représente le rejet des eaux de Cigéo, l'appropriation des routes et des chemins « sans concertation ni avis », les nuisances sonores et visuelles, le trafic routier, les retombées fiscales pour la commune, le devenir de l'association de chasse, des cultures et des agriculteurs...
- Et de conclure : *« Le conseil municipal sait que des réponses à toutes ces questions lui seront fournies mais qu'elles ne suffiront pas à rassurer la population, c'est pourquoi il maintiendra cet avis négatif. De plus, il est persuadé que le village de Bure mourra écrasé par le rouleau compresseur qu'est l'Andra. »*

CIGEO, un projet qui gonfle !

❑ Doublement des installations souterraines depuis 2013 :

ZIOS (Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains) = tréfonds = terrains expropriables

ZIOS Débat public de 2013 = 15 km² (1 500 ha) à l'intérieur de la ZIRA (Zone d'intérêt pour la Recherche Approfondie)

En 2021, la ZIOS occupe finalement la ZIRA dans son entièreté = 29 km² (2 900 ha) !

❑ Doublement des installations de surface (entrepôts tampon, conditionnement et verses) :

- Débat public de 2013 - 310 ha
- DUP 2021 - 665 ha

Les combustibles usés : déchets ou matières valorisables ?

❑ Inventaire de référence :

Fonctionnement des réacteurs pendant 50 ans et retraitement de l'intégralité des combustibles usés : 56 033 colis HA et 175 981 colis MAVL

❑ Inventaire de réserve :

- 57 260 assemblages de crayons de combustible irradié (oxyde d'uranium (UOX), mélange d'oxyde de plutonium et d'uranium (MOX), réacteur à neutrons rapides (RNR)
- Déchets produits par un 2 EPR et certains FAVL qui n'ont pas d'exutoire

**Arrêt du retraitement => Enfouissement des combustibles usés =>
Doublement du projet Cigéo**

Vers l'enfouissement des combustibles usés ?

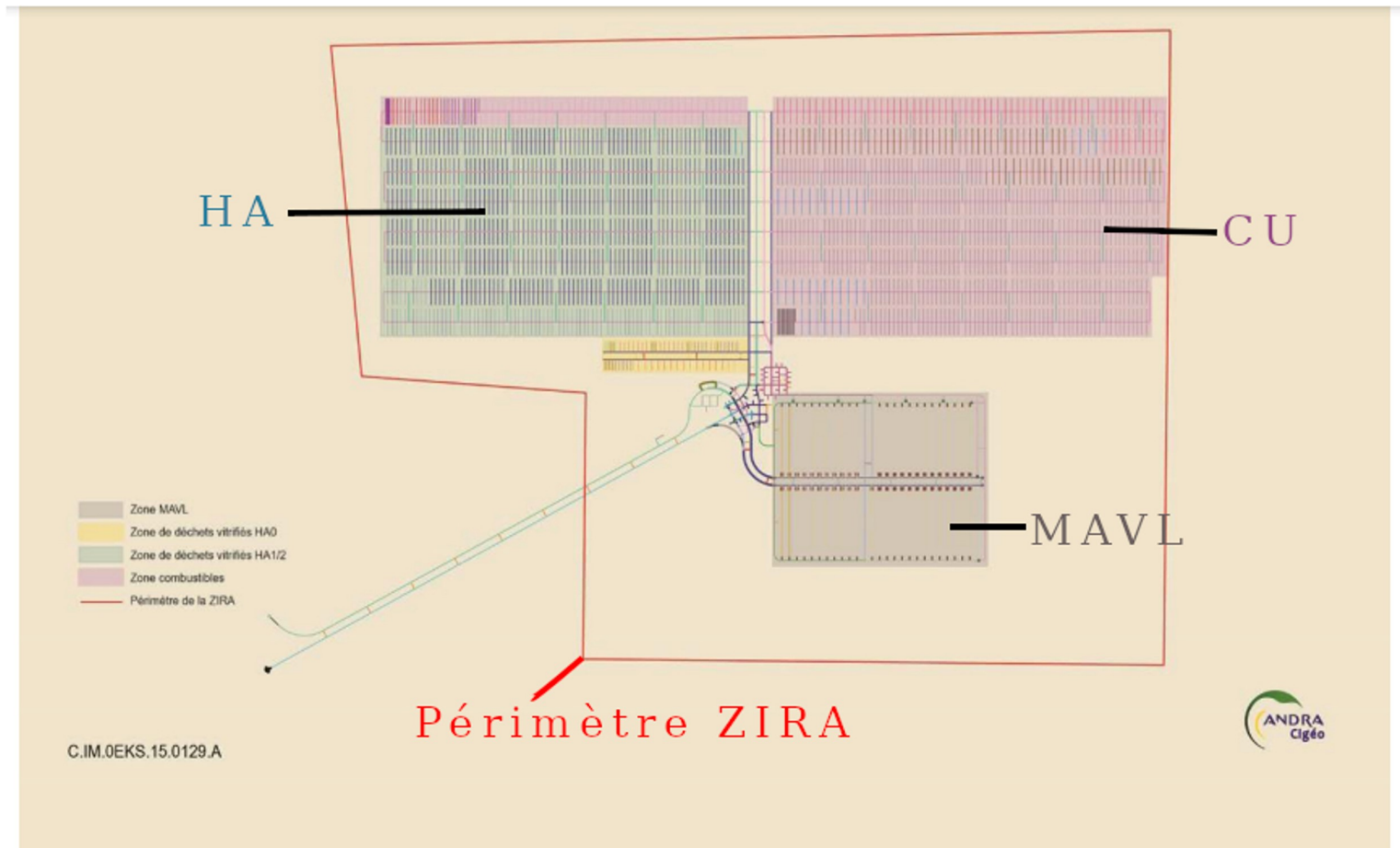


Figure 4-2

Schéma d'un exemple d'architecture souterraine intégrant le stockage de combustibles usés (sur la base des études d'APS)

ENFUMAGE

- Coût ?

Les scénarios du chiffrage de l'ANDRA en 2003

Scénario	Hypothèses	estimation en Md€ ₂₀₀₂
S1a	« Tout retraitement »	15,9 – 24,3
S1b	Retraitement des combustibles usés UNE et stockage direct des autres combustibles (MOX notamment)	20,9 – 32,3
S2	Arrêt du retraitement en 2010 et stockage direct des combustibles usés	33,2 – 55

Source : ANDRA

- Démocratie ?

Extrait dossier débat public 2013 :

LES COMBUSTIBLES USÉS DANS CIGÉO ?

En France, les combustibles usés issus de la production électronucléaire ne sont pas considérés comme des déchets mais comme des matières pouvant être valorisées. À ce titre, ils ne sont pas destinés à être stockés. Seuls les combustibles usés du réacteur à eau lourde de Brennilis (environ 27 m³), qui représentent un potentiel de valorisation insuffisant, sont destinés à être stockés dans Cigéo.

- Foncier et expropriations ?

Décret DUP : « Les expropriations ne concernant que les tréfonds sont réalisées avant la fin de la phase industrielle pilote (...) et au plus tard le 31 décembre 2050. »

- Réversibilité et plutonium ?

Loi du 25/07/2016 => projet de loi « adaptant les conditions d'exercice de la réversibilité du stockage » prévu APRÈS la phase pilote

Les Fronts contre Cigéo

Constats en 2018/2019

Les grosses étapes de Cigéo approchent, il faut s'élargir **au niveau national** pour y faire face.

Ce qui existe déjà :

- **Une coordination locale** de plusieurs associations
- Un **groupe juridique local** appuyé par le RSN

2019 : Création de deux fronts

Groupe Bure juridique
avec quelques personnes
ressources et 2 avocats

Front Juridique Contre Cigéo

avec plus de juristes, expert.es, militant.es
et 5 avocat.es

APPUI

Front Associatif et Syndical Contre Cigéo

avec une trentaine d'organisations signataires d'une
charte (GPF, FNE, RSN, ADN, Global Chance, ATTAC,
collectif « Loire-Vienne Zéro nucléaire »...)

Objectifs de ces fronts

- **Communication commune** au niveau national
- **Soutien financier** (+ dons de particuliers et de fondations)
- **Actions en justice contre les autorisations du projet Cigéo :**
 - contre chaque « **petites** » **étapes** (défrichement du Bois Lejus ou de toute autre forêt, installation du transformateur électrique, déviations routières, voie ferrée...)
 - contre les **étapes majeures** :
 - DUP (Déclaration d'Utilité Publique)
 - MECDU (Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme)
 - OIN (Opération d'Intérêt National)
 - DAC (Demande d'Autorisation de Création)

But de ces recours

- **Faire annuler ces décrets**
- **OIN** : contester l'intérêt supérieur de cette opération d'urbanisme (qui justifie d'aller à l'encontre de la loi de décentralisation qui donne aux maires la gestion des permis de construire)
- **DUP/MECDU** : Remettre en cause la finalité d'intérêt général
= Contester l'équilibre entre les avantages et les inconvénients :
 - Atteintes à la propriété privée (caractère nécessaire de l'expropriation)
 - Atteintes à l'environnement
 - Coût financier
 - Atteintes d'ordre social
 - Autres intérêt publics (par exemple la ressource géothermique)

Que pouvez-vous faire ?

- **S'informer** : liste mail, sites internet, réseaux sociaux, presse..
- **Continuer d'en parler** : à son voisin, en famille, venir en réunions, passer à la Maison de Résistance, prendre un panier de légumes aux Semeuses...
- **S'unir** : faire des actions ensemble, **par exemple juridique** =)
 - **Habitant e de la zone concernée par l'enquête publique de la DUP** = rejoindre le recours en justice car vous avez « intérêt à agir » !
=> Communes de BONNET, BURE, GONDRECOURT-LE-CHATEAU, HORVILLE-EN-ORNOIS, TOURAILLES-SOUS-BOIS, LUMEVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, MANDRES-EN-BARROIS, RIBEAUCOURT, SAINT-JOIRE, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUME et SAUDRON.
 - **Aucun frais** (déjà payés par les organisations),
 - **Pas de démarches compliquées** sauf fournir quelques papiers (identité, justificatif de domicile, etc.)

COMMENT FAIRE ?

- **Remplir simplement** la feuille qui circule et/ou
- **Venir nous voir à la fin** pour en savoir plus et nous donner votre contact

=> VOUS SEREZ CONTACTÉS

AVANT FIN AOÛT !

Merci =)

ON NE LÂCHE RIEN !